

Jean-Marie Moeglin

Henri VII : « l'homme qui voulait être empereur »

Reti Medievali Rivista, 15, 1 (2014)

<<http://rivista.retimedievali.it>>



Enrico VII e il governo delle città italiane (1310-1313)

a cura di Gian Maria Varanini

Firenze University Press

Henri VII : « l'homme qui voulait être empereur »

par Jean-Marie Moeglin

Henri VII a vraiment été l'homme qui voulait être empereur. Élu le 27 novembre 1308 roi des Romains, il fut couronné à Aix-la-Chapelle le 6 janvier 1309. Mais il ne comptait pas en rester comme ses prédécesseurs immédiats à ce titre. Déjà dans un privilège du 7 mars 1309 en faveur de Spire, il avait fait référence à ses «illustres praedecessores» enterrés dans la cathédrale de cette ville. Et en août 1309, à la diète de Spire, alors que depuis quelque trois quarts de siècle, aucun de ses prédécesseurs ne s'était fait couronner empereur, il annonçait son intention d'entreprendre l'expédition italienne et d'aller chercher à Rome la couronne impériale ; il avait fixé le départ de l'expédition à l'automne 1310. De fait, le 23 octobre 1310, Henri VII pénétrait dans le royaume d'Italie. Le pape avait entériné le 26 juillet 1309 son élection – sans que les princes électeurs lui aient explicitement demandé de le faire – et il avait promis le couronnement impérial à Rome pour le 2 février 1312.

La grande idée du règne d'Henri VII a donc été celle d'une rénovation de l'empire romain. Il rompait avec la politique des rois antérieurs, tout particulièrement avec celle de son prédécesseur immédiat, Albert I^{er} d'Autriche dont toute l'énergie avait été consacrée à l'accroissement des possessions territoriales de sa dynastie et qui s'était à l'évidence désintéressé de la couronne impériale.

Henri VII était-il simplement un rêveur idéaliste comme on l'a souvent pensé jusqu'à une époque récente, ou à tout le moins un souverain dépassé par le mouvement de l'histoire¹ ? Certaines de ses proclamations rédigées dans un style grandiose mais bien peu en prise avec les véritables rapports de force poli-

¹ Cf. en dernier lieu Heidemann, *Heinrich VII. (1308-1313): Kaiseridee im Spannungsfeld von staufischer Universalherrschaft*. Pour une présentation d'ensemble du règne d'Henri, cf. en dernier lieu Menzel, *Spätantike bis zum Ende des Mittelalters. Die Zeit der Entwürfe, 1273-1347*.

tiques – elles culminent dans la condamnation à mort pour crime de lèse-majesté du roi Robert de Naples le 26 avril 1313 à Pise – pourraient le laisser penser. Ne faudrait-il pas pourtant réévaluer la part de réalisme et de pragmatisme politique qu’Henri VII a investie dans sa politique et tout particulièrement dans son aventure impériale ? C’est à cette révision qu’invite, me semble-t-il, l’excellent dossier sur Henri VII en Italie que constituent les cinq contributions réunies ici. L’expédition impériale d’Henri, au demeurant soigneusement préparée comme le montre l’inventaire des actes de l’année 1309-1310 qu’un volume tout récent des *Regesta Imperii* vient d’effectuer², apparaît comme la clef d’une stratégie politique réfléchie et cohérente.

Trois éléments me paraissent essentiels à cet égard.

Il a voulu d’abord restaurer et incarner lui-même la majesté impériale. Dans un article déjà ancien³, j’avais moi-même étudié la mise en œuvre par Henri VII d’un rituel politique longtemps méconnu, celui du port de la corde au cou par des rebelles qui viennent implorer la grâce du prince qu’ils ont trop gravement offensé pour ne pas mériter la mort ; le port de la corde au cou est ainsi une mise en mort symbolique ; elle se substitue à la mise à mort effective des coupables qui à présent font pénitence et implorent grâce. Ce qui m’avait alors intéressé était l’insertion de ces épisodes de rituel de la corde au cou – à Crémone et à Brescia – dans des stratégies de communication politique tant de la part des adversaires du souverain en Italie que du souverain lui-même et de ses partisans. Mais il importe aussi de souligner que la reprise de ce rituel était un acte fort par lequel Henri mettait au premier plan l’honneur dû à sa majesté impériale. Le rituel de la corde au cou est de fait le rituel par excellence de restauration de la majesté blessée. Cette majesté appartient d’abord à Dieu. Ce n’est pas un hasard si la décrétale *Statuimus*, promulguée par Grégoire IX en 1234, sur la punition du blasphème – crime de lèse-majesté divine par excellence – intégrée immédiatement dans le *Liber extra*, stipule que les coupables de blasphème devront faire pénitence la corde au cou⁴. Mais sur terre, ce sont les deux représentants du Christ, le pape et l’empereur, qui incarnent cette majesté ; c’est donc à eux qu’il revient de mettre en œuvre ce rituel de la corde au cou. De fait, lorsque, au début du XI^e siècle, après une longue éclipse documentaire, ce rituel de la corde au cou est à nouveau attesté dans les textes, ce sont bien les empereurs et les papes qui y recourent et obligent les rebelles à leur autorité à se soumettre à ce rituel de parade. Puis au XIII^e siècle, des rois – les rois de France et d’Angleterre, les rois de Sicile – et même des cités qui se veulent souveraines – Florence avec les habitants du *castrum* de Poggibonsi – commencent à leur tour à le mettre en œuvre. Henri VII mettant en scène les villes rebelles de Crémone et de Brescia le restaure à son profit, ou à tout le moins fait croire qu’il l’a mis en œuvre ; c’est bien sa majesté impériale qu’il affiche avec éclat. Obtenir le couronnement impérial à Rome

² Böhmer, *Regesta Imperii VI - Die Regesten des Kaiserreichs unter Rudolf, Adolf, Albrecht, Heinrich VII. 1273-1313*.

³ Moeglin, *Henri VII et l'honneur de la majesté impériale*, pp. 211-245.

⁴ Leveleux-Teixeira, *La Parole interdite. Le blasphème dans la France médiévale*.

était à l'évidence pour Henri VII bien plus qu'un élément de prestige, c'était le pilier central de sa stratégie politique.

Quel pouvoir la majesté impériale confère-t-elle à son possesseur ? Au début du XIV^e siècle, il est clair qu'il ne s'agit plus d'un pouvoir de décision concret, en tout cas pas directement. Il s'agit avant tout d'un capital symbolique. Elle fait de celui qui la possède la source de toute légitimité, le maître et le responsable suprême de la justice, du droit, ceci dans le but de faire régner la paix sur terre et de guider les hommes vers le salut éternel. C'est précisément ce capital symbolique qu'Henri VII a voulu utiliser. Il a présenté le rétablissement de la paix comme le but ultime de son action, celui qui lui incombait en tant qu'empereur. Déjà dans le royaume d'Allemagne, sa politique avait été orientée vers cet objectif. Il s'était empressé de solder l'ancienne et vaine guerre que ses deux prédécesseurs Adolphe de Nassau et Albert I^{er} avaient livrée contre les Wettiner, margraves de Misnie et landgraves de Thuringe, pour leur arracher leurs territoires ; le 19 décembre 1310, il investissait l'héritier de la dynastie, le margrave Frédéric, de tous ses fiefs. Il avait su également aplanir une situation *a priori* tendue avec les Habsbourg, la dynastie de son prédécesseur que l'assassinat d'Albert avait brutalement et de façon parfaitement imprévisible privée de la couronne. En Bohême, la transmission à son fils Jean de l'ancien royaume des Přemyslides répondait largement au souhait de la noblesse du pays et s'était faite aussi en parfait accord avec les princes de l'Empire. Arrivant en Italie, Henri était confronté à la tradition politique de ses lointains prédécesseurs, les empereurs Frédéric I^{er}, Henri VI et Frédéric II, qui avaient cherché, chacun à leur tour mais sans succès, à instaurer une véritable domination territoriale sur le royaume d'Italie. Henri n'a pas repris ces ambitions. Son rôle de souverain n'était pas d'être celui qui, en dehors de ses états patrimoniaux, exerçait réellement une autorité territoriale. Il était celui d'un roi qui arbitre et apaise les conflits entre les partis et les adversaires, d'un roi qui établit ou rétablit la paix. C'est ce qu'il était parvenu à faire en Allemagne et c'est ce qui lui avait assuré la reconnaissance de son autorité et même un large soutien parmi les puissants du royaume allemand. C'est ce qu'il voulait à présent mener à bien dans le royaume d'Italie en s'appuyant sur le capital symbolique que lui conférait sa majesté impériale. C'est par ce biais qu'il pourrait affirmer son autorité et non pas en tentant d'imposer directement sa domination sur les villes du *Regnum*.

Toutefois, l'exercice de l'autorité ne pouvait se fonder uniquement sur la référence à un capital symbolique et surtout il fallait savoir connecter ce recours aux situations concrètes et aux acteurs locaux, le faire jouer au sein des rapports de force établis. Si Henri VII voulait être véritablement un acteur politique majeur du jeu politique italien, il lui fallait connaître le terrain politique dans lequel il s'avancait et disposer des instruments concrets, les hommes et les institutions, qui lui permettent d'agir et de monnayer concrètement son capital symbolique en influence et en autorité effective. C'est cet arrière-plan qu'éclairaient magnifiquement les contributions réunies ici. Elles démontrent la maîtrise des finesses du droit et de ses *exceptiones*, le soin apporté aux nominations de vicaire du souverain, la réflexion et la minutie avec laquelle sont élaborées les dispo-

sitions de leurs chartes de nomination. Des notaires bien identifiés se révèlent comme des figures centrales de l'entourage d'Henri VII, des spécialistes qui possèdent parfaitement la technique juridique et surtout maîtrisent toutes les ressources du gouvernement par l'écrit ; ils sont des auxiliaires indispensables de l'exercice concret du pouvoir. Les quelques épaves qui ont survécu de la masse de documents produits par l'administration impériale, magistralement analysées, permettent de faire ressurgir l'étonnante ampleur de la production écrite autour du souverain ; elles attestent de la virtuosité avec laquelle Henri VII s'est efforcé d'adapter l'exercice de son autorité à la complexité du milieu dans lequel il opérait.

Ainsi, sous la rhétorique du pouvoir et la mise en scène de la majesté, l'on trouve donc aussi, et précisément en coordination étroite avec ces aspects de son action, un homme d'état pragmatique qui s'efforce de s'installer à la place du souverain dans le jeu politique italien mais qui le fait en respectant les règles et en comprenant les jeux et les enjeux. Sans doute les moyens militaires et politiques qu'il avait à sa disposition étaient-ils en fin de compte insuffisants pour que ses chances de succès soient réelles, sans doute n'a-t-il pas réussi à éviter de se retrouver pris dans des engrenages et des enchaînements où il n'était plus le maître du jeu ; mais on aurait tort de dire que lui et son entourage n'avaient pas conçu une véritable stratégie politique adaptée à l'objectif recherché et qu'ils n'ont pas cherché à la mettre en œuvre de manière conséquente. À la lumière des contributions réunies dans ce dossier c'est la profonde cohérence d'un projet politique aux multiples facettes qu'il est possible de retrouver.

Bibliographie

- J.F. Böhmer, *Regesta Imperii VI - Die Regesten des Kaiserreichs unter Rudolf, Adolf, Albrecht, Heinrich VII. 1273-1313*, 4. Abt., *Die Regesten des Kaiserreichs unter Heinrich VII. 1288/1308-1313*, fascicule 2, 1. September 1309 - 23. Oktober 1310, éd. Kurt-Ulrich Jäschke et Peter Thorau, Wien-Köln-Weimar 2014.
- M. Heidemann, *Heinrich VII. (1308-1313): Kaiseridee im Spannungsfeld von staufischer Universalherrschaft und frühneuzeitlicher Partikularautonomie*, Warendorf 2008.
- J. Leveleux-Teixeira, *La Parole interdite. Le blasphème dans la France médiévale (XIII^e siècleX-VI^e siècle av. J.-C.). Du péché au crime*, Paris 2001.
- M. Menzel, *Handbuch der deutschen Geschichte*, tome 7a, *Spätantike bis zum Ende des Mittelalters. Die Zeit der Entwürfe, 1273-1347*, Stuttgart 2012.
- J.-M. Moeglin, *Henri VII et l'honneur de la majesté impériale - les redditions de Crémone et Brescia (1311)*, dans *Penser le pouvoir au Moyen Âge. Études offertes à Françoise Autrand*, textes réunis par Dominique Boutet et Jacques Verger, Paris 2000, pp. 211-245

Jean-Marie Moeglin
Université Paris-Sorbonne - École pratique des Hautes Études
moeglin.jm@gmail.com

RM

Materiali e note
